

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT

DEPART EN CLAIR

MENTION D'URGENCE	
NORMAL	<input type="checkbox"/>
IMMEDIAT (message à caractère opérationnel ou réglementaire)	<input type="checkbox"/>
FLASH (usage restreint réservé à la sécurité des vies humaines)	<input type="checkbox"/>

01123
18 MARS 2020

NOM DU REDACTEUR : J. DEFER

N° DE TELEPHONE :

POUR LA RÉDACTION DES MESSAGES, VOIR L'INSTRUCTION POUR L'ENVOI ET LA RÉCEPTION DES MESSAGES DE COMMANDEMENT
(CIRCULAIRE INT A 99 00146 C DU 17/6/99)

DE MIN INT/DGPN/DCSP

A

TOUTES DDSP METROPOLE ET OUTRE-MER

TOUTES PREFECTURES

POUR INFO

DGPN

N DE TEXTE : /N

00526

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT N° 00045

OBJET : COVID-19 - CONTINUITÉ DU SERVICE.

TEXTE :

LE DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3 DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU VIRUS COVID-19 ET LES ANNONCES GOUVERNEMENTALES CONDUISENT A PRENDRE LES MESURES SUIVANTES POUR GARANTIR LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL DES SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SÉCURITÉ DE LA POPULATION.

1. ACCUEIL DU PUBLIC

A. OUVERTURE DES LOCAUX

- LES HÔTELS DE POLICE ET COMMISSARIATS SIÈGES DE DDSP ET DE CSP SONT MAINTENUS OUVERTS AU PUBLIC 24H/24.

- LES COMMISSARIATS SUBDIVISIONNAIRES ET DIVISIONNAIRES NE DISPOSANT PAS D'UNE UNITÉ DE POLICE-SECOURS DEDIEE, AINSI QUE LES COMMISSARIATS DE SECTEUR SERONT FERMES A COMPTER DU MARDI 17 MARS 2020.

A CE STADE, CES FERMETURES TEMPORAIRES RESTERONT APPRÉCIÉES EN FONCTION DES CIRCONSTANCES LOCALES, APPRÉCIÉES PAR LES DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET APRÈS ÉCHANGE AVEC L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE ET INFORMATION DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES.

B. GESTION DES USAGERS SE PRÉSENTANT DANS LES SERVICES DE POLICE

- LES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DIFFUSÉES VENDREDI 13 MARS 2020 (FICHES RÉFLEXES ET DOCUMENTS À APPOSER) VISENT A AVERTIR LES USAGERS SUR LES POSSIBILITÉS DE PRISE DE CONTACT AVEC LES SERVICES TERRITORIAUX DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, PAR LE BIAIS NOTAMMENT DES OUTILS NUMÉRIQUES EXISTANTS.

ELLES DOIVENT ÊTRE DÉCLINÉES LOCALEMENT DANS TOUS LES LOCAUX DE POLICE, AINSI QU'AU MOYEN DES OUTILS NUMÉRIQUES ET DE COMMUNICATION A VOTRE DISPOSITION (COMPTES TWEETER, MAGAZINES MUNICIPAUX, ETC.)

- LORSQUE CELA SE JUSTIFIE AU REGARD DES FLUX ET DE VOS CAPACITÉS EN PERSONNELS, IL CONVIENT DE LIMITER LES ACCÈS AU PUBLIC A L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DE POLICE À UN NOMBRE RESTREINT D'USAGERS À L'INSTANT "T".

UN PRÉ-FILTRAGE DOIT ÊTRE ORGANISÉ À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX POUR EFFECTUER UNE TRI DES CAS URGENTS NÉCESSITANT UN ACCUEIL PHYSIQUE DES USAGERS DE CEUX POUVANT UTILISER UN AUTRE MODE DE DÉCLARATION AUX SERVICES DE POLICE.

PAR AILLEURS, LES POINTAGES DES PERSONNES SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE, FIJAI ET FIJAIT OU INTERDITES DE STADE DOIVENT CONTINUER A ÊTRE ASSURÉS.

LA MISSION D'ÉTABLISSEMENT DES PROCURATIONS ÉLECTORALES DOIT ÊTRE MAINTENUE JUSQU'AU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU DIMANCHE 22 JUIN 2020, SAUF NOUVELLE INSTRUCTION CONTRAIRE.

LES DISTANCES DE CONFIDENTIALITÉ DOIVENT ÊTRE PORTÉES A UN MÈTRE MINIMUM ENTRE CHAQUE USAGER ET ENTRE USAGER ET POLICIER LE RECEVANT. LES ESPACES ASSIS DOIVENT ÊTRE ÉLARGIS DANS LES ACCUEILS POUR RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES DE LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID-19.

2. GESTION DES MISSIONS DE POLICE

A. LA MISSION DE VOIE PUBLIQUE

LA PRÉSERVATION DES CAPACITÉS A ASSURER LES MISSIONS DE VOIE PUBLIQUE (POLICE-SECOURS, SÉCURISATION GÉNÉRALE, ORDRE PUBLIC, ANTI-CRIMINALITÉ) CONSTITUE LA PRIORITÉ DES SERVICES.

LES PERSONNELS DÉGAGÉS PAR LES FERMETURES DE LOCAUX DE POLICE, PAR LA SUSPENSION DES FORMATIONS Y COMPRIS LES FORMATEURS TSI ET GÉNÉRALISTES, DOIVENT ÊTRE EN CAPACITÉ DE RENFORCER LES UNITÉS DE VOIE PUBLIQUE, DONT LE SOCLE EST CONSTITUE PAR LES UNITÉS DE POLICE-SECOURS, DE JOUR COMME DE NUIT.

B. LA MISSION D'INVESTIGATION / PTS

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE DE LA GARDE DES SCEAUX PORTANT SUR L'ADAPTATION DE L'ACTIVITÉ PÉNALE ET CIVILE DES JURIDICTIONS AUX MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE VIRUS COVID-19 CONDUIT AUX MESURES SUIVANTES SUR LE TRAITEMENT JUDICIAIRE POUR LES SERVICES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- MAINTIEN D'UN DISPOSITIF DE PRISE DE PLAINTES, EN LIEN AVEC LES ÉLÉMENTS *SUPRA* RELATIFS AUX OUVERTURES DE LOCAUX DE POLICE.
- PRÉSERVATION D'UN NOMBRE D'ENQUÊTEURS DÉDIÉS AU TRAITEMENT DU FLAGRANT DÉLIT ET DES DOSSIERS LES PLUS GRAVES, EN PARTICULIER LES VIOLENCES AUX PERSONNES (AVIP).
- PTS : CONSTATATIONS HORS DES LOCAUX DE POLICE UNIQUEMENT POUR LES AFFAIRES LES PLUS GRAVES. MAINTIEN DES SIGNALISATIONS PAPILLAIRES ET GÉNÉTIQUES AVEC PORT OBLIGATOIRE DES MOYENS DE PROTECTION (MASQUE, GANTS).
- MISE A DISPOSITION DES UNITÉS DE VOIE PUBLIQUE DES PERSONNELS DES SERVICES D'INVESTIGATION RENDUS DISPONIBLES, NOTAMMENT POUR LE CONTRÔLE DU RESPECT DES FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

C. LA MISSION DE RENSEIGNEMENT TERRITORIAL

LA MISSION DE RENSEIGNEMENT DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE.

LA MUTUALISATION DES MISSIONS DE RENSEIGNEMENT AU SEIN DES SDRT ET SRT SERA MISE EN ŒUVRE EN TANT QUE DE BESOIN EN FONCTION DES PRIORITÉS ASSIGNÉES AU SERVICE.

D. LA MISSION DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

LES UNITÉS EN CHARGE DE LA LOGISTIQUE, DU SUIVI DES MATÉRIELS ET DE LA MAINTENANCE INFORMATIQUE DOIVENT ÊTRE MAINTENUES A UN NIVEAU DE PRÉSENCE SUFFISANT ET APTE A GARANTIR UNE INTERVENTION LA NUIT ET LE WEEK-END, SOUS LE RÉGIME DE L'ASTREINTE.

DANS LE CADRE DE LA MISSION DE SOUTIEN, **LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX DE POLICE** DOIT ÊTRE ASSURÉ SUR DEUX NIVEAUX DE PRESTATION :

- FOURNITURE DE LINGETTES DE NETTOYAGE AUX PERSONNELS POUR LES BUREAUX, TÉLÉPHONES ET CLAVIERS
- GARANTIE DE LA POSSIBILITÉ D'UNE PRESTATION GLOBALE DE NETTOYAGE PAR UN PRESTATAIRE DE PROXIMITÉ COMMISSIONNÉ PAR VOS SOINS SUR LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT, SAUF EXISTENCE D'UN MARCHÉ PASSE AUPRÈS DU SGAMI.

3. GESTION DES PERSONNELS

A. GESTION OPÉRATIONNELLE

LES CYCLES HORAIRES HABITUELS DES PERSONNELS SONT MAINTENUS EN L'ÉTAT, SAUF PERSONNELS ISSUS D'AUTRES SERVICES ET REVERSÉS TEMPORAIREMENT DANS DES UNITÉS PRIORITAIRES. ILS ADOPTENT ALORS LE CYCLE DE L'UNITÉ D'ACCUEIL.

LA PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DU VIRUS AU REGARD DE LA DISPONIBILITÉ DES CADRES DOIT ÊTRE INTÉGRÉE DANS LES RÉFLEXIONS SUR LA CONTINUITÉ DU SERVICE.

B. GESTION ADMINISTRATIVE

SUR GEOPOL :

LES PERSONNELS ABSENTS CAR NE DISPOSANT PAS DE SOLUTION DE GARDE POUR UN OU SES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ET NE POUVANT DISPOSER D'UNE SOLUTION DE TÉLÉTRAVAIL SERONT PLACÉS EN CODE « MCO » (MISE EN CONFINEMENT)

SUR LA MAIN-COURANTE INFORMATISÉE :

- PERSONNELS MALADES DU VIRUS COVID-19 : CODE 730 (CONGÉS MALADIE ORDINAIRE)
- GARDE D'ENFANTS NON SCOLARISABLES : CODE 742 (ABSENCE POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX)
- PERSONNELS CONFINÉS DU FAIT D'UN CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE : CODE 740 (ABSENCE LIÉES A LA MÉDECINE DU TRAVAIL – DON DU SANG)

4. RENFORTS NATIONAUX ET ZONAUX

LES RENFORTS NATIONAUX ET ZONAUX DE POLICIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SONT SUSPENDUS JUSQU'À NOUVEL ORDRE, SAUF SITUATION EXCEPTIONNELLE, SOUMISE À L'ARBITRAGE DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DIRECTION CENTRALE.

5. COMMUNICATION

LA COMMUNICATION EXTERNE LIÉE AUX OUVERTURES DES LOCAUX DE POLICE ET À LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES DES USAGERS DOIT ÊTRE LARGE, CF. SUPRA

L'ACTION POSITIVE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU PROFIT DE LA POPULATION, DANS LES DOMAINES DE L'AIDE ET DE L'ASSISTANCE ET DU SECOURS AUX POPULATIONS DOIT ÊTRE LARGEMENT VALORISÉE.

6. INFORMATION DE LA DCSP

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES ET DE SUIVI DU BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES DOIT ÊTRE PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DCSP – CNICO – 01.40.07.29.12 ET/OU DCSP-EM-INFORMATION@INTERIEUR.GOUV.FR

SIGNE
LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
JEAN-MARIE SALANOVA
STOP ET FIN

